



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUILLET 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce lundi, 26 juillet 2021 à 20 h 20 et à laquelle sont présents:

Madame la conseillère et mairesse suppléante Marie-Andrée Giroux
Messieurs les conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu et Bernard Gendreau

Sont également présents :

Messieurs Serge Vallée, directeur général, et Me Paméla Lavoie-Savard, greffière

En l'absence du maire, la séance est présidée par la mairesse suppléante.

OUVERTURE

La séance est ouverte à 20 h 20.

ORDRE DU JOUR

R-2021-07-7096 : Adoption de l'ordre du jour

1. Constat du quorum ;
2. Ordre du jour ;
3. Acquisition d'une partie du lot 3 488 505 aux entreprises propriétaires 9052-6823 Québec inc. (Gaétan Veilleux) et 9215-7833 Québec inc. (Julien Veilleux) pour le Développement Fraser ;
4. Adoption de la Politique sur les conditions de travail des employés municipaux ;
5. Adoption de la Politique sur les conditions de travail du personnel cadre ;
6. Ajustement salarial visant à pallier l'augmentation du coût de la vie pour l'année 2022 ;
7. Octroi d'une aide financière de 50 000 \$ à la Corporation du Quartier de la débâcle afin de soutenir son développement et la mise en place de ses infrastructures ;
8. Octroi d'un contrat pour l'évaluation environnementale phase I et la caractérisation écologique du secteur du prolongement des services de la 59e avenue et de la 183e rue du parc industriel par l'entreprise Groupe Géos ;
9. Désignation d'un responsable pour la signature d'une convention d'aide et la gestion d'un projet concernant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques pour les enfants d'âge préscolaire ;
10. Transfert de fonds à la Corporation de développement industriel de Beauceville ;
11. Adoption du Règlement 2021-446 ;
12. Avis de motion et dépôt du Projet de règlement 2021-447 ;



VILLE DE BEAUCEVILLE



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUILLET 2021 (suite)

13. Avis de motion et dépôt du Projet de règlement 2021-448 ;
14. Avis de motion et dépôt du Projet de règlement 2021-449 ;
15. Avis de motion et dépôt du Projet de règlement 2021-450 ;
16. Avis de motion et dépôt du Projet de règlement 2021-451 ;
17. Autorisation pour la tenue de l'événement Beauce Rock sur l'Île Ronde le 21 août 2021 ;
18. Autorisation pour les événements prévus sur le territoire de la Ville de Beauceville ;
19. Changement de lieu pour les prochaines séances du Conseil municipal ;
20. Période de questions ;
21. Tout autre sujet si le Conseil est complet et y consent ;
22. Levée de la séance.

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu ;
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité.

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

R-2021-07-7097 : Acquisition d'une partie du lot 3 488 505, Développement Fraser

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville participe au développement de la route Fraser pour promouvoir la construction résidentielle ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du terrain lot 3 488 505, en aval hydraulique du drainage pluvial de la zone à développer, ont offert une partie de leur propriété pour faciliter la mise en place des installations de rétention d'eau de surface que la Ville doit mettre en place ;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition va permettre de réduire de façon significative les coûts de construction des installations de drainage et de rétention d'eau de surface ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc ;
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité.

QUE la Ville de Beauceville acquière une partie du lot 3 488 505 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, d'une superficie approximative de 132 000 pi² au montant de 40 000 \$ plus taxes applicables aux entreprises 9052-6823 QUÉBEC INC. (Gaétan Veilleux) et 9215-7833 QUÉBEC INC. (Julien Veilleux), tous deux copropriétaires ;

QUE la somme payable soit acquittée à même le règlement d'emprunt à venir qui sera affecté à la réalisation des travaux de développement ;

QUE la Ville de Beauceville mandate Mme Nadia Parent, arpenteuse-géomètre pour procéder au lotissement de la partie de terrain à acquérir ;



VILLE DE BEAUCEVILLE



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUILLET 2021 (suite)

QUE la Ville de Beauceville mandate M^e Denys Quirion, notaire pour la préparation de l'acte notarié ;

QUE M. le Maire François Veilleux ainsi que la greffière M^e Paméla Lavoie-Savard, soient autorisées à signer le contrat à intervenir pour la Ville de Beauceville ainsi que tout autre document nécessaire à la transaction.

R-2021-07-7098 : Adoption de la Politique sur les conditions de travail des employés municipaux

CONSIDÉRANT QUE dans un souci d'équité pour les employés non couverts par un certificat d'accréditation œuvrant à la Ville de Beauceville et dans le but de faciliter la gestion du personnel, le directeur général a déposé au comité des ressources humaines un projet de politique sur les conditions de travail des employés municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité des ressources humaines ont analysé le projet de politique présenté par le directeur général et ont émis leurs opinions ainsi que leurs avis sur celui-ci ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, après avoir intégré les avis du comité, recommande au conseil d'adopter la politique sur les conditions de travail des employés municipaux ;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu ;
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité.

QUE la Ville de Beauceville adopte la politique sur les conditions de travail des employés municipaux déposé par le directeur général ;

QUE la politique sur les conditions de travail des employés municipaux abroge et remplace tout document ou contrat antérieur régissant les conditions de travail de chaque employé non couvert par un certificat d'accréditation œuvrant à la Ville de Beauceville ;

R-2021-07-7099 : Adoption de la Politique sur les conditions de travail du personnel cadre

CONSIDÉRANT QUE dans un souci d'équité pour le personnel cadre œuvrant à la Ville de Beauceville et dans le but de faciliter la gestion du personnel, le directeur général a déposé au comité des ressources humaines un projet de politique sur les conditions de travail du personnel cadre ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité des ressources humaines ont analysé le projet de politique présenté par le directeur général et ont émis leurs opinions ainsi que leurs avis sur celui-ci ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, après avoir intégré les avis du comité, recommande au conseil d'adopter la politique sur les conditions de travail du personnel cadre ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc ;



VILLE DE BEAUCEVILLE



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUILLET 2021 (suite)

Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité.

QUE le conseil de la Ville de Beauceville adopte la politique sur les conditions de travail du personnel cadre déposé par le directeur général ;

QUE la politique sur les conditions de travail du personnel cadre abroge et remplace tout document ou contrat antérieur régissant les conditions de travail de chaque employé ayant un statut de personnel cadre œuvrant à la Ville de Beauceville.

R-2021-07-7100 : Abrogation de la résolution R-2020-12-6902 adoptant une échelle salariale révisée

CONSIDÉRANT les nouvelles politiques sur les conditions de travail adoptées ce jour ;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu ;
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité.

QUE la Ville de Beauceville abroge la résolution R-2020-12-6902 qui adoptait l'échelle salariale révisée.

R-2021-07-7101 : Octroi d'une aide financière de 50 000 \$ à la Corporation du Quartier de la débâcle afin de soutenir son développement et la mise en place de ses infrastructures

CONSIDÉRANT la constitution de l'OBNL dénommée « Corporation du Quartier de la débâcle » ayant pour mission de développer, maintenir et rendre accessible le quartier et ses infrastructures dans une perspective d'appropriation locale et d'attractivité touristique en lien avec les inondations de la rivière Chaudière ;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du Quartier de la débâcle contribuera à l'amélioration et la valorisation de la culture, du patrimoine et de l'attrait touristique sur le territoire de la Ville de Beauceville ainsi qu'à son rayonnement ;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du Quartier de la débâcle apportera une plus-value à la population de la Ville de Beauceville en termes d'activités récréatives, culturelles et éducatives ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville appuie la mission de la Corporation du Quartier de la débâcle et a la volonté de soutenir le développement de celle-ci à l'aide d'un support financier et technique ;

CONSIDÉRANT l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales* (ci-après : LCM) énonce que la Ville est compétente en matière de culture, de loisirs et de parcs et que les objets visés par la Corporation s'inscrivent précisément dans ces matières ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 85 de la LCM mentionne la compétence de la Ville pour le bien-être général de sa population ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 90 de la LCM stipule que toute municipalité locale peut accorder toute aide qu'elle juge appropriée à l'égard des matières prévues notamment aux articles 4 et 85 ;



VILLE DE BEAUCEVILLE



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUILLET 2021 (suite)

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc ;
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité.

QUE la Ville de Beauceville octroie une aide financière de 50 000 \$ à la Corporation du Quartier de la débâcle afin de soutenir son développement et la mise en place de ses infrastructures.

R-2021-07-7102 : Octroi d'un contrat pour l'évaluation environnementale phase I et la caractérisation écologique du secteur du prolongement des services de la 59^e avenue et de la 183^e rue du parc industriel à l'entreprise Groupe Géos

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville agrandit le parc industriel par la construction d'une nouvelle 59^e Avenue et le prolongement de la 183^e Rue entre la 57^e avenue et la 59^e avenue ;

CONSIDÉRANT QU'une évaluation environnementale phase I et une caractérisation écologique doivent être faites sur les terrains qui seront desservis par les nouvelles rues ;

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix a été faite auprès de quatre entreprises pour effectuer l'évaluation environnementale phase I, la caractérisation écologique et une demande de certificat d'autorisation en fonction de l'article 22 de la LQE ;

CONSIDÉRANT QUE les propositions de prix reçues ont été les suivantes :

Groupe Géos : 6 350 \$, avant taxes
Gestizone : 8 100 \$, avant taxes
Groupe ABS : Sans réponse
Englobe : Sans réponse

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu ;
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité.

QUE Groupe Géos soit mandaté pour effectuer l'évaluation environnementale Phase I, la caractérisation écologique et la demande d'autorisation en fonction de l'article 22 de la LQE pour le projet d'agrandissement du parc industriel par le prolongement de la 59^e Avenue et de la 183^e Rue, entre la 57^e et la 59^e Rue.

QUE le Groupe GÉOS soit autorisé à produire et déposer toutes demandes d'autorisation environnementales en fonction de l'article 22 de la LQE pour et au nom de la Ville de Beauceville dans le but d'obtenir l'autorisation de prolonger les services pour la 59^e Avenue et la 183^e Rue.

QUE Richard Longchamps, directeur de l'urbanisme soit autorisé à signer le mandat confirmant l'embauche du Groupe GÉOS pour les travaux souhaités.

R-2021-07-7103 : Désignation d'un responsable pour la signature d'une convention d'aide et la gestion d'un projet concernant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques pour les enfants d'âge préscolaire



VILLE DE BEAUCEVILLE



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUILLET 2021 (suite)

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques (Programme), qui vise à appuyer le développement d'initiatives pouvant soutenir, de diverses manières, l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques chez les enfants d'âge préscolaire, dans la perspective de les préparer à leur entrée à l'école et de contribuer ainsi à leur réussite éducative ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville a présenté une demande d'appui financier au Ministère en 2021-2022 pour un projet permettant de mettre en œuvre des activités et des partenariats soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques chez les enfants d'âge préscolaire ;

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau ;
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité.

QUE madame Marie-Michelle Lachance, responsable de la bibliothèque, soit autorisée à signer la convention d'aide financière au nom de la Ville de Beauceville ;

QUE madame Marie-Michelle Lachance, responsable de la bibliothèque, soit désignée comme responsable du suivi du Programme pour un projet permettant de mettre en œuvre des activités et des partenariats soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques chez les enfants d'âge préscolaire.

R-2021-07-7104 : Transfert de fonds à la Corporation de développement industriel de Beauceville

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville promeut son développement socio-économique en partenariat avec la Corporation de développement industriel de Beauceville ;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu ;
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité.

QUE la Ville de Beauceville soit autorisée à effectuer un transfert de fonds au montant de 42 500 \$ à la Corporation de développement industriel.

R-2021-07-7105 : Adoption du Règlement 2021-446

CONSIDÉRANT QUE le 12 juillet 2021, lors d'une séance extraordinaire du Conseil, le *Projet de règlement 2021-446* a été déposé et qu'un avis de motion a été donné ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous eu une copie du *Règlement 2021-446* et ont pu émettre leur opinion à cet effet ;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu ;
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité.

QUE le conseil adopte le *Règlement 2021-446 décrétant une dépense de deux millions six cent mille (2 600 000 \$) et un emprunt de deux millions six cent mille (2 600 000 \$) pour le*



VILLE DE BEUCEVILLE



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUILLET 2021 (suite)

prolongement des infrastructures sous la route fraser, le prolongement de la 33e avenue et l'ajout d'une nouvelle rue entre la 33e avenue et la route fraser.

R-2021-07-7106 : Avis de motion et dépôt du Projet de règlement 2021-447

Monsieur Sylvain Bolduc donne un **avis de motion** à l'effet que le *Règlement 2021-447 modifiant le plan d'urbanisme #2016-340 aux fins de modification des affectations « habitation (H) », « mixte-résidentielle/commerciale (M) » et « expansion urbaine (Ex) »* sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Monsieur Sylvain Bolduc procède au **dépôt** du projet de règlement concerné.

R-2021-07-7107 : Avis de motion et dépôt du Projet de règlement 2021-448

Monsieur Claude Mathieu donne un **avis de motion** à l'effet que le *Règlement 2021-448 modifiant le Règlement de zonage #2016-341 aux fins de concordances avec les règlements de la MRC Robert-Cliche* sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Monsieur Claude Mathieu procède au **dépôt** du projet de règlement concerné.

R-2021-07-7108 : Avis de motion et dépôt du Projet de règlement 2021-449

Monsieur Bernard Gendreau donne un avis de motion à l'effet que le *Règlement 2021-449 modifiant le Règlement de lotissement #2016-342 aux fins de concordance au règlement #208-19 de la MRC Robert-Cliche* sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Monsieur Bernard Gendreau procède au **dépôt** du projet de règlement concerné.

R-2021-07-7109 : Avis de motion et dépôt du Projet de règlement 2021-450

Monsieur Sylvain Bolduc donne un **avis de motion** à l'effet que le *Règlement 2021-450 modifiant le Règlement de construction #2016-343 aux fins de concordance au règlement #208-19 de la MRC Robert-Cliche* sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Monsieur Sylvain Bolduc procède au **dépôt** du projet de règlement concerné.

R-2021-07-7110 : Avis de motion et dépôt du Projet de règlement 2021-451

Monsieur Claude Mathieu donne un **avis de motion** à l'effet que le *Règlement 2021-451 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale #2016-344 aux fins de corriger la zone 344-H et d'ajouter la zone 354-M* sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Monsieur Claude Mathieu procède au **dépôt** du projet de règlement concerné.

R-2021-07-7111 : Autorisation pour la tenue de l'événement Beauce Rock sur l'Île Ronde le 21 août 2021

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur du festival Beauce Rock a approché la Ville pour tenir sa première édition sur l'Île-Ronde ;



VILLE DE BEAUCEVILLE



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUILLET 2021 (suite)

CONSIDÉRANT QUE l'événement est autorisé par la Santé publique du Québec et que les mesures sanitaires seront respectées ;

CONSIDÉRANT QUE cet événement contribue au dynamisme et au rayonnement de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des participants est prioritaire ;

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau ;
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité.

QUE la Ville de Beauceville autorise la tenue du festival Beauce Rock du 21 août 2021 à 14 h jusqu'au 22 août à 1 h ;

QUE la Ville de Beauceville autorise le bruit occasionné durant cette période, afin qu'il ne constitue pas une nuisance au sens de l'article 2.5.1 du [Règlement sur la sécurité, la paix et le bon ordre](#), no RM-SQ-3 ;

QUE la Ville de Beauceville autorise la musique de ce festival du 21 août à 14 h jusqu'au 22 août à minuit ;

QU'une demande d'autorisation soit faite au ministère des Transports pour réduire le boulevard Renault à 2 voies face à l'accès à l'île Ronde ;

QUE la greffière, Me Paméla Lavoie-Savard, soit autorisée à signer le permis d'alcool demandé pour cet événement afin de confirmer que la Ville est d'accord avec la vente d'alcool à cette occasion.

R-2021-07-7112 : Autorisation pour les événements prévus sur le territoire de la Ville de Beauceville

CONSIDÉRANT QUE des activités sont prévues sur le territoire de la Ville de Beauceville, notamment dans le cadre du Programme Mardis en musique ;

CONSIDÉRANT QUE ces activités contribuent au dynamisme et au rayonnement de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des participants est prioritaire ;

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau ;
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité.

QUE la Ville de Beauceville autorise les activités suivantes, afin que le bruit alors occasionné ne constitue pas une nuisance au sens de l'article 2.5.1 du [Règlement sur la sécurité, la paix et le bon ordre](#), no RM-SQ-3 :

- 3 août : Mardis en musique sous le débarcadère de la Polyvalente St-François (19 h à 20 h) ;



VILLE DE BEAUCEVILLE



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUILLET 2021 (suite)

- 10 août : Mardis en musique sous le débarcadère de la Polyvalente St-François (19 h à 20 h) ;
- 17 août : Mardis en musique sous le débarcadère de la Polyvalente St-François (19 h à 20 h) ;
- 24 août : Mardis en musique sous le débarcadère de la Polyvalente St-François (19 h à 20 h) ;
- 20 août : Ciné plein-air (lieu et heure à confirmer) ;
- 2 septembre : Ciné-piano (lieu et heure à confirmer) ;
- 17 octobre : La Grande marche Pierre Lavoie (lieu et heure à confirmer).

QU'une demande d'autorisation soit faite au ministère des Transports pour réduire le boulevard Renault à 2 voies face à l'accès à l'Île Ronde ou pour bloquer des routes lorsqu'un de ces événements le requiert.

R-2021-07-7113: Changement de lieu pour les prochaines séances du Conseil municipal

CONSIDÉRANT QUE les mesures sanitaires actuelles permettent que les séances du conseil soient de nouveau ouvertes au public, aux conditions suivantes :

- Abstention en cas de symptômes grippaux ;
- Distanciation physique d'un mètre ;
- Port du masque obligatoire ;
- Inscription au registre d'entrée obligatoire ;
- Désinfection des mains à l'entrée obligatoire ;

CONSIDÉRANT QU'aucune salle de l'hôtel de ville ne permet de respecter une distanciation suffisante entre les citoyens ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc ;
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité.

QUE les prochaines séances ordinaires aient lieu à la salle Armand-Berberi du Centre des loisirs de Beauceville, situé au 109, 125^e Rue, et ce, jusqu'à ce qu'un nouvel avis soit émis ;

QUE les prochaines séances ordinaires soient ouvertes au public, aux modalités énoncées ci-haut.

Période de questions

Aucune question n'a été reçue

LEVÉE DE LA SÉANCE

R-2021-07-7114 : Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau ;
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.



VILLE DE BEAUCEVILLE



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUILLET 2021 (suite)

MARIE-ANDRÉE GIROUX, mairesse suppléante

Me PAMÉLA LAVOIE-SAVARD, greffière